



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Document de séance

18.2.2015

B8-0179/2015

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur des mesures urgentes de soutien et de promotion du secteur oléicole
européen

Ivan Jakovčić

RE\1050775FR.doc

PE549.972v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

B8-0179/2015

Proposition de résolution du Parlement européen sur des mesures urgentes de soutien et de promotion du secteur oléicole européen

Le Parlement européen,

- vu l'article 4, paragraphe 2, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),
 - vu les articles 26, 27, 114 et 115 du traité FUE,
 - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant qu'ensemble, les pays de l'Union européenne constituent le premier producteur mondial d'huile d'olive de qualité;
- B. considérant qu'en 2014, les intempéries et la mouche de l'olive, un insecte dont la larve parasite les olives, ont causé des dommages importants dans le secteur oléicole européen, faisant chuter la production de 50% par rapport à l'année précédente;
- C. considérant que le dommage subi par les producteurs européens d'huile d'olive a entraîné une hausse de prix significative;
- D. considérant que les producteurs d'huile d'olive extra vierge se heurtent au problème de la concurrence d'entreprises multinationales;
1. demande à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour évaluer, protéger et soutenir le secteur oléicole européen, en particulier au regard des événements défavorables survenus l'an dernier;
 2. demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les producteurs d'huile d'olive extra vierge face à la concurrence déloyale, et partant, de contribuer à la protection des consommateurs d'huile d'olive.